

2022

Rapport d'activité



Centre Phocéa

10 Boulevard Ganay 13008 Marseille

Site internet : <https://www.urps-paca-sages-femmes.com/>

Mail : urpspacasf@gmail.com

Éditorial

L'URPS sages-femmes PACA vous présente son rapport d'activité 2022.

Ce document rend compte des activités de notre Union qui s'impliquede façon directe ou transversale pour vous représenter.

L'URPS valorise le rôle de la sage-femme dans les situations d'inter professionnalité telles que les nouveaux modes d'exercice et le développement des systèmes d'informations partagés.

Vous pourrez également mesurer l'implication de l'URPS dans lesdomaines de la formation initiale, de la prévention, de l'analyse de l'offre de soins et des besoins en santé sur le territoire.

Parce que l'actualité professionnelle évolue sans cesse, parce que nous sommes tous concernés, retrouvez-nous sur le site [www.urps- paca-sages-femmes.com](http://www.urps-paca-sages-femmes.com) ou le groupe Facebook URPS PACA sages-femmes.

Sommaire

I

Missions et fonctionnement

1. Missions et cadre réglementaire
2. Bureau, assemblées générales et réunions de bureau
3. Audit IGAS concernant le financement des URPS
4. Aide à l'installation et accueil des nouvelles sage-femmes libérales dans la région

II

Communication & outils

1. Répertoire des sages-femmes libérales
2. Site internet/ LinkedIn
3. Groupe Facebook / Newsletter

III

Les rencontres, les actions et les projets

1. Rencontres institutionnelles (ARS)
2. Projets interURPS
3. Réseau Méditerranée
4. Réseau EndoSud
5. Exercice coordonné
6. Lien ville/hôpital
7. Lien avec les CDOSF
8. Cocréation de formation EPP/EPNP/réseau de proximité
9. Évènements professionnels et grand publique
10. Rencontres autres

IV

Bilan financier

Section I

Missions et Fonctionnement

1- Missions et cadre réglementaire

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) contribuent à l'organisation de l'offre de santé territoriale :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé ont été créées par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires – dite Loi HPST.

Le Décret n° 2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux Unions Régionales de Professionnels de Santé en a fixé les modalités. Dans chaque région, les Unions Régionales des Professionnels de Santé rassemblent, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral sous le régime des conventions nationales avec l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

Les membres des unions régionales exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal, sont désignés à partir de listes établies par les syndicats représentatifs des sages-femmes libérales. La durée du mandat des membres des assemblées des Unions Régionales des Professionnels de Santé est de cinq ans.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont les suivants :

- [Décret n°2010-585 du 2 juin 2010 relatif aux unions régionales des professionnels de santé](#) portant création des Unions Régionales des Professionnels de Santé en a fixé les modalités
- [Décret n°2015-560 du 20 mai 2015](#) modifiant les dispositions relatives au renouvellement des Unions Régionales des professionnels de santé

- [Ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015](#) adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- [Décret n°2017-886 du 9 mai 2017](#) modifiant les dispositions relatives aux Unions Régionales des professionnels de santé
- [Décret n°2019-1435 du 23 décembre 2019](#) prorogeant le mandat des membres des assemblées des unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont élus

2- Bureau, assemblées générales et réunions de bureau

L'Union régionale des sages-femmes libérales de la région PACA réunit 7 élus qui eux-mêmes représentent les sages-femmes libérales de la région PACA qui réunit 6 départements (Alpes Maritimes, Alpes de Haute Provence, Bouches du Rhône, HautesAlpes, Var et Vaucluse).

A – Composition du bureau de l'URPS

Le bureau est composé de :

- Mme Rochette Aurélie, Présidente
- Mme Bez Carine, Trésorière (démission 31 décembre 2022)
- Mme Bordoni Céline
- Mme Lukaszewski Faustine
- Mme Hélène Octo
- Mr Olivier Collignon

B – Assemblées générales et réunions

En dehors des attributions courantes de fonctionnement de l'Assemblée Générale (validation des procès-verbaux des séances précédentes, vote des budgets, modification du règlement intérieur, etc.), les actions engagées par l'URPS sont l'occasion d'être présentées, et si nécessaire donnent lieu à un vote.

9 septembre 2022- Assemblée Générale ordinaire–

L'Assemblée Générale du 9 septembre 2022 a été l'occasion de présenter le bilan moral et financier de l'année 2021 et d'accueillir des futurs membres.

Elle a été aussi l'occasion de présenter le projet de CPOM qui sera déposé auprès de l'ARS PACA le 4 octobre 2022.

L'URPS se concentrera cette fin d'année sur la mise en œuvre du CPOM.

C – Les réunions de bureau et travail collaboratif :

Compte tenu de nos activités respectives et de l'éloignement géographique de certaines et pour plus de rapidité dans nos décisions, le bureau échange principalement par WhatsApp, mails et visioconférence.

Pour améliorer notre travail collaboratif nous poursuivons sur l'outil Asana. Cet outil nous permet d'avoir une vision d'ensemble des travaux en cours et des différents projets.

D- Programme de travail 2023

Mise en œuvre du CPOM principalement.

Maintien de notre participation aux réunions inter-URPS.

3- Audit IGAS concernant le financement des URPS

Participation à une réunion en visioconférence avec les présidents des autres URPS de France.

4- Aide à l'installation et accueil des nouvelles sage-femmes libérales dans la région

Poursuite de cette activité.

Section II

Communication et outils

1- Répertoire des sages-femmes libérales

L'URPS met à jour tous les 6 mois le répertoire des sages-femmes libérales. Tous les moyens de communications sont utilisés (mail, sms, messagerie privée). La mise à jour régulière permet de maintenir un lien avec les sages-femmes et de partager les informations plus rapidement. Le répertoire est déclaré à la CNIL conformément au RGPD seules les informations strictement utiles sont sur ce fichier. Mme Sterin Marie-Aurore est le DPO.

2- Site internet / LinkedIn

Site internet:

L'URPS s'est doté d'un site internet en Mars 2018.

Ce site internet a 2 objectifs :

- Être un lien avec les sages-femmes libérales ne possédant pas de compte Facebook
- Être visible de nos partenaires effectifs ou potentiels (CPTS, associations, autres professions libérales ...)

Afin d'améliorer la visibilité de l'URPS SF, nous faisons appel à un professionnel pour créer un nouveau site plus performant.

LinkedIn :

La page LinkedIn est de mieux en mieux reconnue : 984 contacts et 251 relations. Nous y relayons nos différentes actions à destination de nos partenaires. Nous souhaitons encore plus développer cet outil de communication pour l'année à venir.

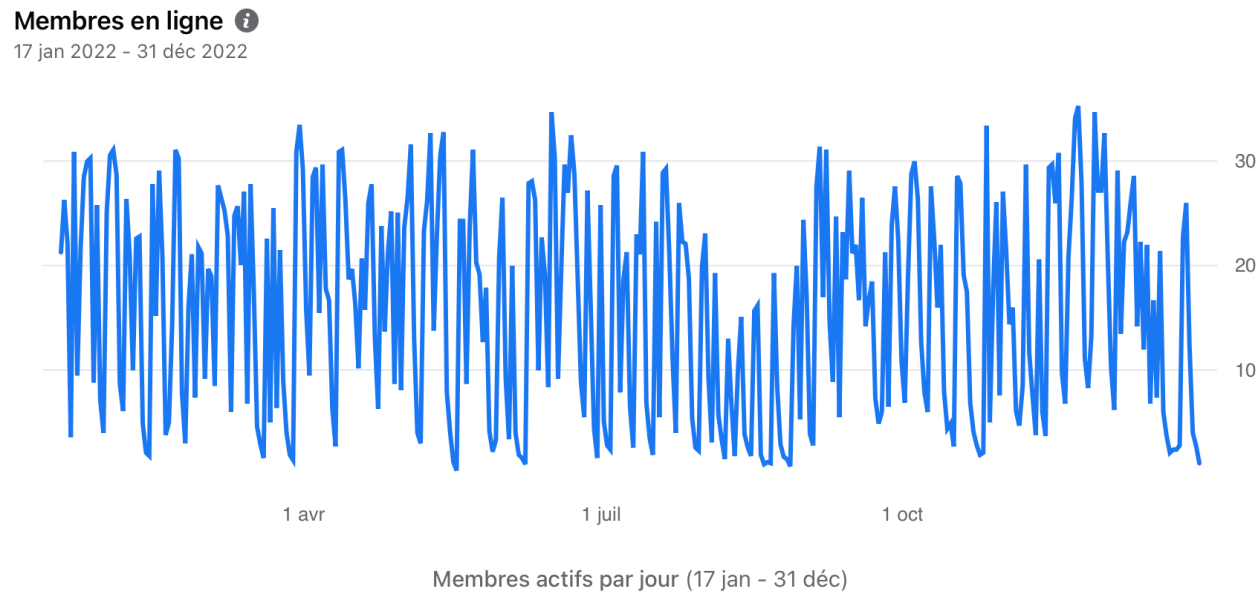
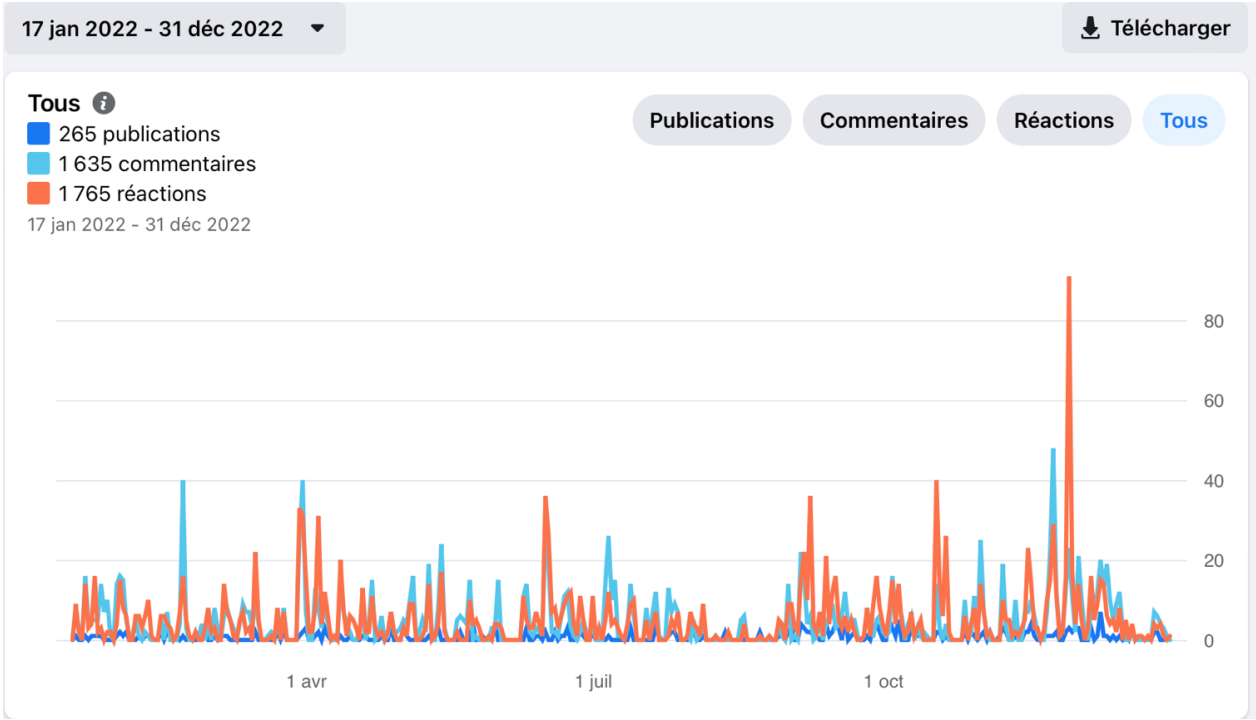
3- Groupe Facebook / Newsletter

Groupe Facebook

Le Groupe Facebook est ouvert aux seules sages-femmes des régions PACA et Corse. Le nombre de sages-femmes est de 484 (+29 membres en 1 an).

Il est un lieu de partage d'interrogations de nos confrères et consœurs, de communication d'information nécessaires à l'exercice de la profession et d'entretien des connaissances des sages-femmes.

Quelques chiffres :



Les thématiques fréquemment abordées portent sur :

- L'exercice coordonné : mise en lien des SF avec les CPTS
- Les offres de remplacement
- Les offres de formation
- Les actualités du réseau : offre de formation...
- L'aide à l'installation/zonage
- Les informations institutionnelles (ARS/ ANSM/HAS)
- Le relais d'informations syndicales
- Les campagnes de santé publique
- La déontologie et les compétences de la sage-femme

La Newsletter et SMS

Pour toucher l'ensemble des sages-femmes libérales nous diffusons également les informations par mail en utilisant le programme SendinBlue. Pour plus de rapidité, nous utilisons également les SMS. Nous avons acheté un téléphone portable avec un numéro dédié pour l'envoi ciblé de sms.

Section III

Les rencontres, les actions et les projets

1- Rencontres institutionnelles

Le projet régional de Santé 2018-2023 définit, organise et programme la mise en œuvre des priorités de santé de notre région.

L'ARS Paca y a inscrit 7 priorités de santé publique :

- Prendre en compte les besoins d'une population vieillissante ;
- Mettre en place une politique globale en faveur des enfants et des jeunes ;
- Proposer une palette de réponses diversifiées aux personnes en situation de handicap ;
- Renforcer la politique de santé mentale pour faire face aux défis à venir ;
- Poursuivre la baisse de la mortalité prématurée ;
- Organiser la prise en charge des maladies chroniques ;
- Réduire l'impact sur la santé de l'exposition aux risques environnementaux.

Pour répondre aux défis de demain, l'ARS organise sa stratégie autour de 6 axes :

- Reconfigurer l'offre de santé, dans les secteurs de la prévention, du sanitaire et du médico-social ;
- Renforcer la prévention et l'implication des usagers ;
- Anticiper et accompagner l'évolution des organisations et des métiers ;
- Utiliser les innovations et les outils numériques ;
- Soutenir le travail collaboratif et la coordination pour la prise en charge dans la proximité ;
- S'appuyer sur des gouvernances partagées dans les territoires.

Pour répondre à ces objectifs, le schéma régional identifie 7 parcours de santé dont trois où la sage-femme est particulièrement impliquée (Parcours petite enfance, enfants, adolescents et jeunes, Parcours santé et précarité et parcours de santé et addictions)

Aurélie Rochette, Présidente, siège à la CRSA et dans les sous-commissions CSP et CSPAMS.

L'Agence Régionale de Santé

Cette année a été marquée par la nomination d'un nouveau référent périnatalité : Dr Olivier Bernard.

Nous avons activement participé à des réunions en présence du réseau de périnatalité et de la DSDP ainsi qu'aux différentes commissions, groupes de travail et comités de pilotage :

La Covid

Poursuite de la participation de l'URPS sage-femme aux réunions sur ce thème (conditions de prise en charge ambulatoire des cas de Covid, organisation de la réponse en ville, point sur la situation régionale, copil ...)

E-parcours

Cette année, l'URPS SF a obtenu la priorisation du parcours « Périnatalité » au sein d'Azurezo. Le parcours grossesse a été coconstruit avec IESS et l'ARS.

Guichet unique : participation au Copil concernant le guichet unique professionnels de santé avec la DSDP et l'IESS . Création du parcours de la SFL au sein de ce guichet. Notification par l'ARS de l'abandon du projet « sous cette forme » en cours d'année.

2- Projets inter-URPS

Les URPS des différentes professions se réunissent régulièrement :

- Poursuite de notre participation au projet Med'Aide
- Projet de formation au dépistage organisé du cancer du col
- Formation pour les SFL d'aide au sevrage tabagique
- Présentation de l'évolution des statistiques de l'antibiothérapie prescrite dans le contexte de l'infection urinaire chez la femme (CBU' resist)
- COFIL perturbateurs endocriniens en périnatalité avec l'URPS ML
- Élaboration et mise en ligne le 6 décembre 2022 de la version 2 de l'application Bulle 1000 jours (application de santé environnementale dans le contexte des 1000 premiers jours)

3- Réseau Méditerranée (réseau de périnatalité PACA, Corse, Monaco)

Rencontre de l'équipe d'animateurs 1000 jours.

4- Réseau EndoSud

Promotion de la première session de formation dans les Bouches-du-Rhône les 22 et 24 février 2022 : 14 participants le 22/02 et 11 participants le 24/02.

5- Exercice coordonné

Informier sur les CPTS et soutenir leurs développements

Poursuite du dispositif de mise en contact entre les SFL et les structures d'exercice coordonné.
Promotion auprès des SFL avec incitation à l'adhésion.

Participations aux événements organisés par les CPTS et DAC à leur demande.

Création d'un outil de communication du rôle de la sage-femme libérale type flyer mis à la disposition des structures d'exercice coordonné et des institutionnels et autres professionnels de santé (cf annexe).

- Rencontre avec l'ex PTA pratic-santé et intégration au collège des libéraux du DAC SUD.
- Rencontre ILUP
- Rencontre des chargés de mission de l'exercice coordonné de l'URPS ML
- Animation au CIUS d'un atelier collaboratif sur l'exercice coordonné : comment inclure et valoriser chaque profession ?

6- Lien ville-hôpital

Rencontre des équipes de coordination sage-femmes des maternités

- CHU Hôpital nord Marseille
- CHU La Conception Marseille
- CHU Nice (visio)
- Clinique Beauregard Marseille
- Clinique Bouchard Marseille
- Hôpital Saint Joseph Marseille
- Hôpital Carpentras (visio)

Les rencontres se poursuivent sur 2023 en mettant sur l'accent sur le 84/04 et 05

7- Lien avec les Ordres

Nous avons organisé une réunion avec les membres des Conseils départementaux des ordres des sage-femmes afin de présenter l'URPS et de collaborer entre autres sur l'aide à l'installation

des SFL. Nous avons partagé également sur les spécificités de territoire. Un rdv bi-annuel est prévu.

8- Cocréation de la formation EPP/EPNP/articulations avec le réseau local

Suite au nouvel acte EPNP (entretien postnatal précoce) voté le 1^{er} juillet 2022 et entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022, L'URPS a rapidement cherché comment former les sage-femmes libérales à ce nouvel entretien.

En effet, plusieurs indicateurs nous montraient une volonté de formation et des sage-femmes commençaient à aller se former dans des organismes de formation privé pas forcément pertinents car pas ancrés dans une dynamique de réseau de proximité.

Étant donné les résultats améliorables de l'EPP issus de l'enquête nationale périnatale 2021, nous avons pensé qu'une formation construite en 2 temps : EPP en miroir de l'EPNP serait adaptée. Nous avons également souhaité une présentation du réseau local, la difficulté majeure des sage-femmes étant d'orienter lorsqu'elles dépistent une difficulté.

Nous avons donc réalisé un benchmark des formations existantes en France.

L'école universitaire de maïeutique proposait déjà une formation à l'EPP. Nous avons rapidement convergé vers une formation répondant aux besoins identifiés et avons commandé 3 sessions de formations par secteurs. Nous avons commencé par la ville de Marseille, ville où nous avons bien identifiés les acteurs du réseau des 3 secteurs de psychiatrie : Valvert/ Edouard Toulouse et Marseille Sud.

Nous avons par la suite sollicité le réseau méditerranéen pour soutenir cette formation et avons participé au groupe de travail quadripartite : UPRS/EUM3/ réseau /ARS pour déployer l'expérimentation au niveau régional

9- Évènements professionnels et grands publics

Participation au congrès RA2M

L'URPS a tenu un stand durant les 2 jours de congrès afin d'être toujours plus visible auprès des sage-femmes libérales et autres acteurs du territoire.

Colloque 2022

Le colloque est une occasion de rencontrer les SFL de la région. C'est aussi un moyen de mieux nous faire connaître, de rappeler nos missions et les travaux en cours. Nous insistons ces dernières années sur l'exercice coordonné. Nous avons aussi pu présenter le nouvel outil régional Azurezo.

COLLOQUE 2022



LE 24 MARS 2022 DE 9H À 18H
37/39 BOULEVARD VINCENT DELPUECH
13006 MARSEILLE

Programme provisoire

Sage-femme et épuisement professionnel

Synthèse du rapport des 1000j.

Nutrition infantile (allaitement artificiel, diversification).

Autisme: dépistages précoces des troubles du spectre autistique

Santé bucco-dentaire dentaire en périnatal (modification de l'état bucco-dentaire pendant la grossesse et mise en place de la dentition chez l'enfant)

Formation premiers secours pédiatriques

Aide inscription à azurezo

Point covid ultra rapide (pathologie fœtale et conséquences obstétricales et pédiatriques)



CAFÉ D'ACCUEIL, PAUSES GOURMANDES ET
PAUSES REPAS OFFERTS PAR L'URPS



inscription par courrier et dépôt d'un chèque de caution

10- Rencontres autres

- Action contre la faim pour donner le positionnement des SFL dans l'accompagnement des familles en situation d'ultra précarité
- Rencontre Réseau santé-croisé
- Organisation réunion DD13/ARS/SFL des QPV de Marseille
- Participation à des réunions trimestrielles entre les URPS SF de France

Section IV

Bilan financier

1- Compte rendu financier :

CF Annexe

2- Détails

Les dépenses liées au site internet sont l'hébergement et le nom de domaine, l'entretien et la mise à jour sont faits par Mme Bertolucci.

Le solde de banque est positif cette année. Nous n'avons pas de crédit, de loyer en cours.

Aurélie Rochette, Présidente URPS sage-femme PACA

